

STATUTS,
REGLES ET REGLEMENS

DE LA

Compagnie d'Assurance de Quebec,

CONTRE LES ACCIDENS DU FEU ;

REVUS, CORRIGÉS ET APPROUVÉS A UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES TENUE AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, LE 30ME. NOVEMBRE, 1826.

LE TOUT

Précédé d'une Introduction explicative.

SECONDE EDITION.

QUEBEC :

Imprimé par ordre de la dite Assemblée Générale,

PAR P. E. DESBARATS, IMPRIMEUR DES LOIS DE LA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ DU ROI.

1827.

